

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



28 mai 2024

N° 38

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats S21,
- Sportivité S21,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 22 à 25.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a background image of a soccer field at night with a crowd of spectators. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow fire trail. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 mai 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

👉 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.


RESULTATS SEMAINE 21

SEMAINE 20 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/2 finale

MECAP FC	3	-	2	FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	2	PASPORT	

Coupe de Printemps : 1/2 finale

FC POTO (F7)	1	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
FC BALEC		<i>A rejouer</i>		ASFP LUSITANOS	

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	1	-	4	USEMA COLOMIERS	
-------------	---	---	---	-----------------	--

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA	7	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	
----------	---	---	---	-----------------------	--

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA A
---------	---	---	---	--------------------

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE	2	-	4	NIMBA OT
-----------	---	---	---	----------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT	0	-	2	AS EVOTEC
-------------------	---	---	---	-----------










Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ASCA	0	-	4	CHU TOULOUSE FC
------	---	---	---	-----------------

MATCH AVANCE DE SEMAINE 22

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (avancé du 30/05/24)

ALTRAN FOOT	5	-	7	SAINT ALBAN
-------------	---	---	---	-------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain		Rencontre arrêtée - orage	

Rappel Semaine 20 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 21

DEUX sorties temporaires et **ONZE** avertissements, pour **ONZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / FC CANTOU'LOUSAIN du 24/05/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1/2 Finale:

Pour " **TACLE IRREGULIER** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 01/03/2024 (ART 32 - §B - f),

BEC Alexandre, licence n°0102759, (PASPORT)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.**

Pour " *ANTI JEU* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

GIL Anthony, licence n°0422792, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre FC POTO (F7) / ATHLETICO TOLOSA B du 22/05/2024 - Coupe de Printemps - 1/2 Finale:

Pour " *CONTESTATION DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/02/2024
(**ART 32 - §B - f**),

ORTET Valentin, licence n°0317166, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre TOULOUSE SA / USEMA COLOMIERS du 22/05/2024 - Coupe de la Ligue - 1/2 finale:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 24/04/2024
(**ART 32 - §B - f**),

ALEXANDROU Mike, licence n°0230080, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre FREESCALE / NIMBA OT du 22/05/2024 - Honneur - Journée 15 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 09/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

INFANTINO Salvatore, licence n°0432006, (FREESCALE)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

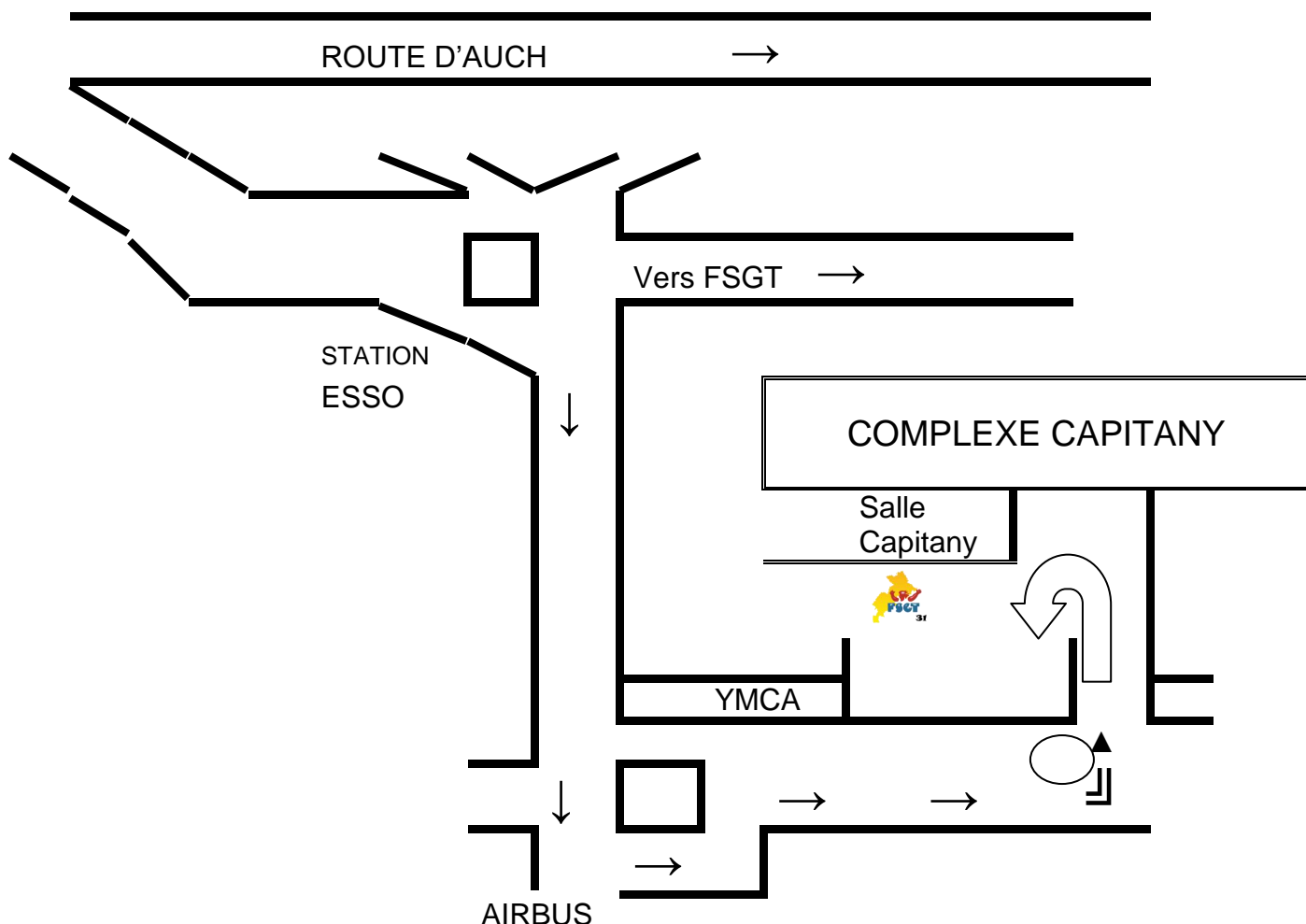
SANCTION EN RETARD

Rencontre FC POTO / FORZA VIOLA FC du 16/05/2024 - Excellence - Journée 16 retour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/03/2024
(**ART 32 - §B - f**),

WESSEL-FRONTON Mathieu, licence n°0440346, (FORZA VIOLA FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps) et **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 1^{er} juin, sous peine de sanctions financières et sportives** .

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Controlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 22 LE 01/06/2024

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS

ATHLETICO TOLOSA B

Remis*

***Pas de terrain**

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac Baradels Sy. Je 06/06 21h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT **Remis**

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

Division : Promotion - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

CHU TOULOUSE FC CHIPIRONS O. Fenouillet Collège Sy Me 05/06 20h00

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

IO TEAM	ASFP LUSITANOS	La Ramée St	Lu 03/06	19h45
NIMBA OT	FC BALEC	Sordelo St	Je 06/06	19h45

(Si FC BALEC éliminé de la Coupe de Printemps)

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps

ATHLETICO TOLOSA B	FC BALEC ou ASFP LUSITANOS	Lardenne Syn	Sa 08/06	16h00
---------------------------	---------------------------------------	---------------------	-----------------	--------------

Finales Foot à 7 AA	Lardenne Syn	Sa 08/06	18h00
----------------------------	--------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin

MECAP FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Syn	Sa 08/06	19h15
-----------------	--------------------------	---------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 12/06	20h15
-------------------	-----------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Lardenne Hb	Me 12/06	19h45
--------------------	---------	-------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 14/06	20h00
-------------------	--------------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 11/06	19h45
----------	------------------	---------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 12/06	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Launaguet Hb	Lu 10/06	20h00
-----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC	AS DRT	La Ramée St	Lu 10/06	19h45
----------	--------	-------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 13/06	19h45
----------	---------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC	AS DRT	Sordelo St	Je 13/06	19h45
-------------	--------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 12/06	20h15
------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 12/06	19h45
-----------------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Lardenne Hb	Ve 14/06	19h45
----------------------	-------------------	-------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC LES VIEIL. CANAILLES Lardenne Synthé Me 12/06 19h45

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS Launaguet Hb Lu 17/06 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT Capitany Synthé Me 19/06 20h15

En raison du retard du calendrier, ce dernier match n'aura lieu que s'il a une influence sur le classement final !!!!

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS

ATHLETICO TOLOSA B

A définir

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 juin 2024

N° 39

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats S22,
- Sportivité S22,
- Sanction,
- Assemblée Générale des clubs,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 23 à 25.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

diego-sport@orange.fr

0622217056

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 mai 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impéativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

5 FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.**

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 21

SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 31/05/2024

Division : Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	3	FORZA VIOLA FC
FC CANTOU'LOUSAIN	1	-	0	PASPORT
USEMA COLOMIERS	2	-	2	MECAP FC
TOULOUSE SA	1	-	1	FC POTO

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES		Remis		AS MATRA
ALTRAN FOOT		Déjà joué		SAINT-ALBAN
SHADOCKS SEILH	5	-	2	LABEGE INTER FC

Exempt : AJ SAINT-EXUPERY

Division : Honneur - Journée 17 retour

AS DRT	0	-	6	FC SB LAUNAGUET
FREESCALE	0	-	3	INTERNAT FC
NIMBA OT		Remis		FC BALEC
IO TEAM		Remis		ASFP LUSITANOS

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHU TOULOUSE FC		Remis		CHIPIRONS O.	
AS EVOTEC	0	-	0	ASCA	
AS SAINT-LOUP-CAMMAS	0	-	7	CONFLUENT LP	
AS MATRA 2	0	-	3	VIEILLES CANAILLES	F

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

RATTRAPAGES

Coupe de Printemps : 1/2 finale










FC BALEC	2	-	4	ASFP LUSITANOS	
----------	----------	---	----------	----------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)

AS MATRA	2	-	2	AJ SAINT-EXUPERY	
----------	----------	---	----------	------------------	--

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM	0	-	3	NIMBA OT	
---------	----------	---	----------	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain		Rencontre arrêtée - orage	

Rappel Semaine 21: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 22

QUATRE sorties temporaires et **TROIS** avertissements, pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

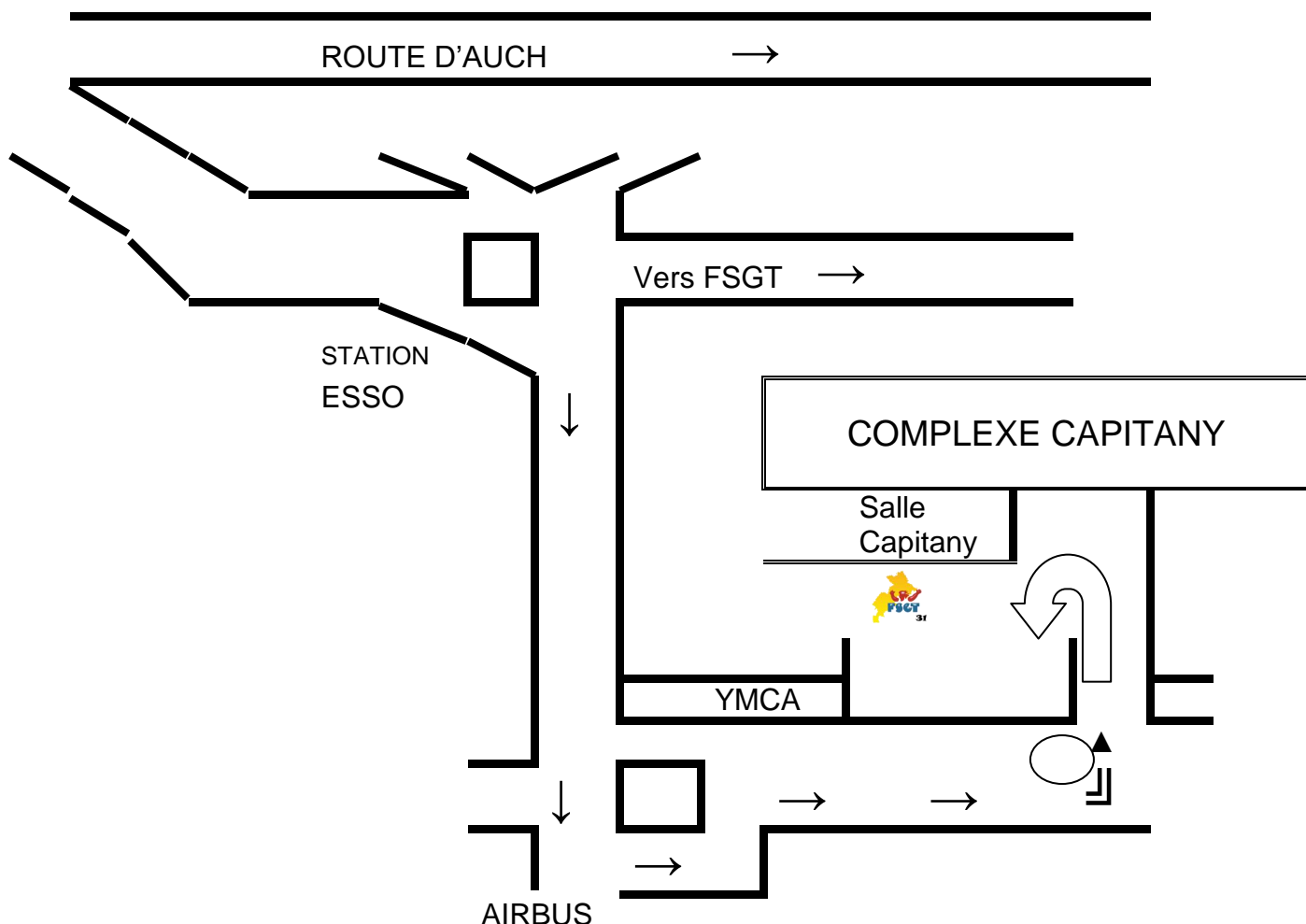
SANCTIONS

Rencontre TOULOUSE SA / FC POTO du 29/05/2024 - Excellence - Journée 14 retour:

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/01/2024
(**ART 32 - §B - f**),

DUCHEMAN RALAIMBOLA Junio Dan, licence n°0242181, (TOULOUSE SA)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/06/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Controlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 23 LE 08/06/2024

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps

ATHLETICO TOLOSA B ASFP LUSITANOS Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

Finales Foot à 7 AA

Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin

MECAP FC FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Syn Sa 08/06 19h15

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 12/06 20h15

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO Lardenne Hb Me 12/06 19h45

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B UT3 Paul Sabatier Hb Ve 14/06 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Ramonville Hb Ma 11/06 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS NIMBA OT St Alban Coudon Hb Me 12/06 20h30

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 10/06 20h00

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC AS DRT La Ramée St Lu 10/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC IO TEAM Sordelo Hb Je 13/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Sordelo St Je 13/06 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA AS ST LOUP CAMMAS Beaupuy Hb Me 12/06 19h30

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Me 12/06 19h45

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEIL. CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Lardenne Hb Ve 14/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC LES VIEIL. CANAILLES Lardenne Synthé Me 12/06 19h45

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS Launaguet Hb Lu 17/06 20h00

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

NIMBA OT FC BALEC Lardenne Synthé Me 19/06 19h45

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B Capitany Synthé Me 19/06 20h15

En raison du retard du calendrier, ce dernier match n'aura lieu et ne sera défini que s'il a une influence sur le classement final !!!!

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT A définir

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



11 juin 2024

N° 40

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

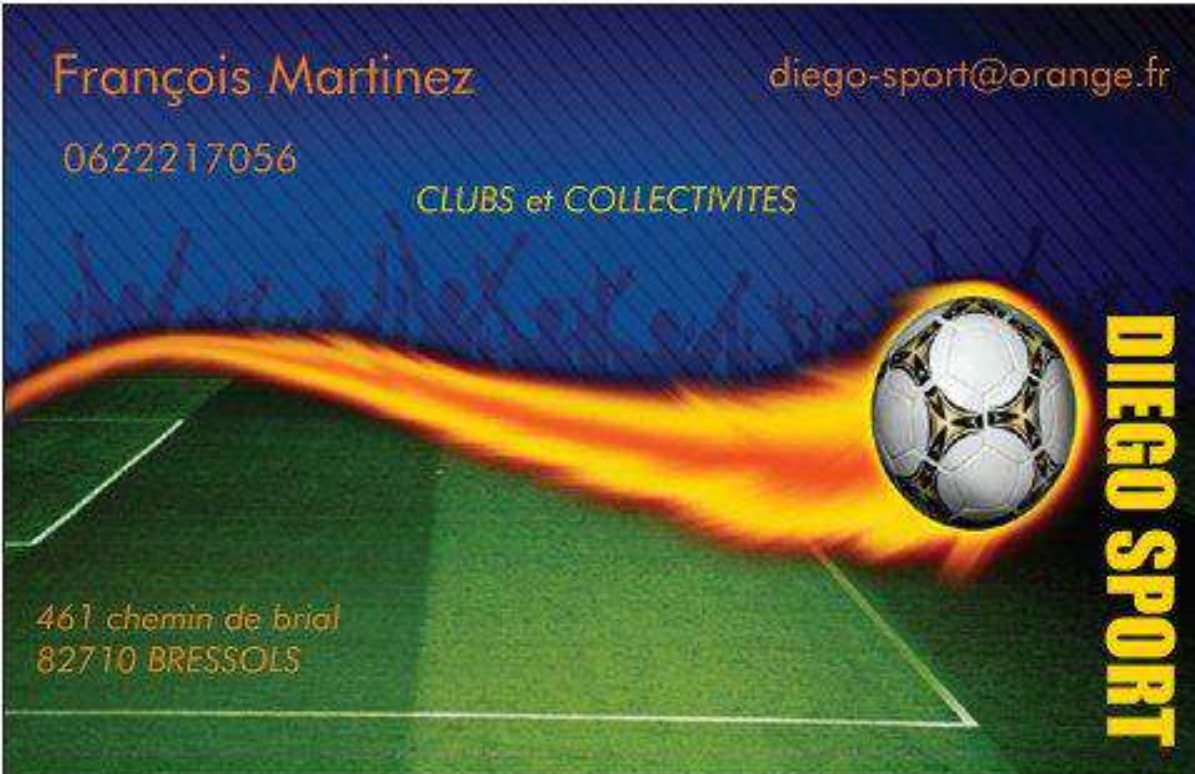


- Réunion de la Commission,
- Résultats S23,
- Sportivité S23,
- Sanctions,
- Assemblée Générale des clubs,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 24 à 26,
- Finales coupes départementales.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Franois Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 juin 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

RESULTATS SEMAINE 23

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

Coupe de Printemps : Finale

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	4	ASFP LUSITANOS
--------------------	---	---	---	----------------

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

MECAP FC	2	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN
----------	---	---	---	-------------------

RATRAPAGES

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT	3	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN
---------	---	---	---	-------------------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B	2	-	4	TOULOUSE SA
--------------------	---	---	---	-------------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT	5	-	1	LABEGE INTER FC
-------------	---	---	---	-----------------

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

AJ SAINT-EXUPERY	3	-	1	SHADOCKS DE SEILH
------------------	---	---	---	-------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES	1	-	6	AS MATRA
----------	---	---	---	----------

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC	2	-	5	SB FC LAUNAGUET
----------	---	---	---	-----------------

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM	1	-	1	ASFP LUSITANOS
---------	---	---	---	----------------

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT	11	-	1	ATHLETICO TOLOSA A
--------	----	---	---	--------------------


Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)









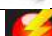
IO TEAM	1	-	0	INTERNAT FC
---------	---	---	---	-------------

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA	3	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
------	---	---	---	-------------------	--

Division : Promotion - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

NIMBA OT		Remis		FC BALEC	
CHU TOULOUSE FC	4	-	4	CHIPIRONS O.	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain		Rencontre arrêtée - orage	

Rappel Semaine 22: Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 23

QUATRE sorties temporaires, **TREIZE** avertissements et **DEUX** exclusions (pour double sanction) pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / FC CANTOULOUSAIN du 05/06/2024 - Excellence - Journée 6 aller:

Pour " **TACLE IRREGULIER** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 03/04/2024
(**ART 32 - §B - f**),

HOULES Timothé, licence n°0228081, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / TOULOUSE SA du 05/06/2024 - Excellence - Journée 7 aller:

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 09/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

PONIN James, licence n°0063697, **capitaine**, (TOULOUSE SA)
- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.**

Pour " *ANTIJEU* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/04/2024
(ART 32 - §B - f),

HAMDANI Hicham, licence n°0063695, (TOULOUSE SA)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / ASFP LUSITANOS du 08/06/2024 -
Coupe de Printemps - Finale:

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/12/2023
(ART 32 - §B - f),

CALMET Arnaud, licence n°0282403, (ATHLETICO TOLOSA B)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.**

Pour " *ENERVEMENT* " - **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - **EXCLUSION** -
(ART 32 - §B - g), ST+AVT

CARADEC Aurélien, **capitaine**, licence n°0067252 (ASFP LUSITANOS)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique à compter du 10/06/2024.**

Pour " *ENERVEMENT* " - **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis
Pour " *ANTIJEU*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - **EXCLUSION** -
(ART 32 - §B - g), ST+AVT

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°0014085 (ASFP LUSITANOS)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique à rajouter à la sanction suivante :**

Suite à la réception des rapports des délégués, lecture de ceux-ci ainsi que ceux des arbitres, la sous commission décide :

Pour avoir tenu des propos excessifs envers les délégués et avoir tenu des propos menaçants envers les joueurs adverses, ce joueur est suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

**Rencontre FC BALEC / SB FC LAUNAGUET du 03/06/2024 - Honneur -
Journée 8 aller:**

Pour " *JEU DANGEREUX* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/05/2024
(**ART 32 - §B - f**),

GUILLERM Arthur, licence n°0011377, **capitaine**, (FC BALEC)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.

Pour " *JEU DANGEREUX* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/04/2024
(**ART 32 - §B - f**),

LOPES Sergio, licence n°0228434, (SB FC LAUNAGUET)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.

**Rencontre CHU TOULOUSE FC / CHIPIRONS O. du 05/06/2024 - Honneur -
Journée 18 retour:**

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

LOUGE Julien, licence n°0425862, (CHU TOULOUSE FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/06/2024.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

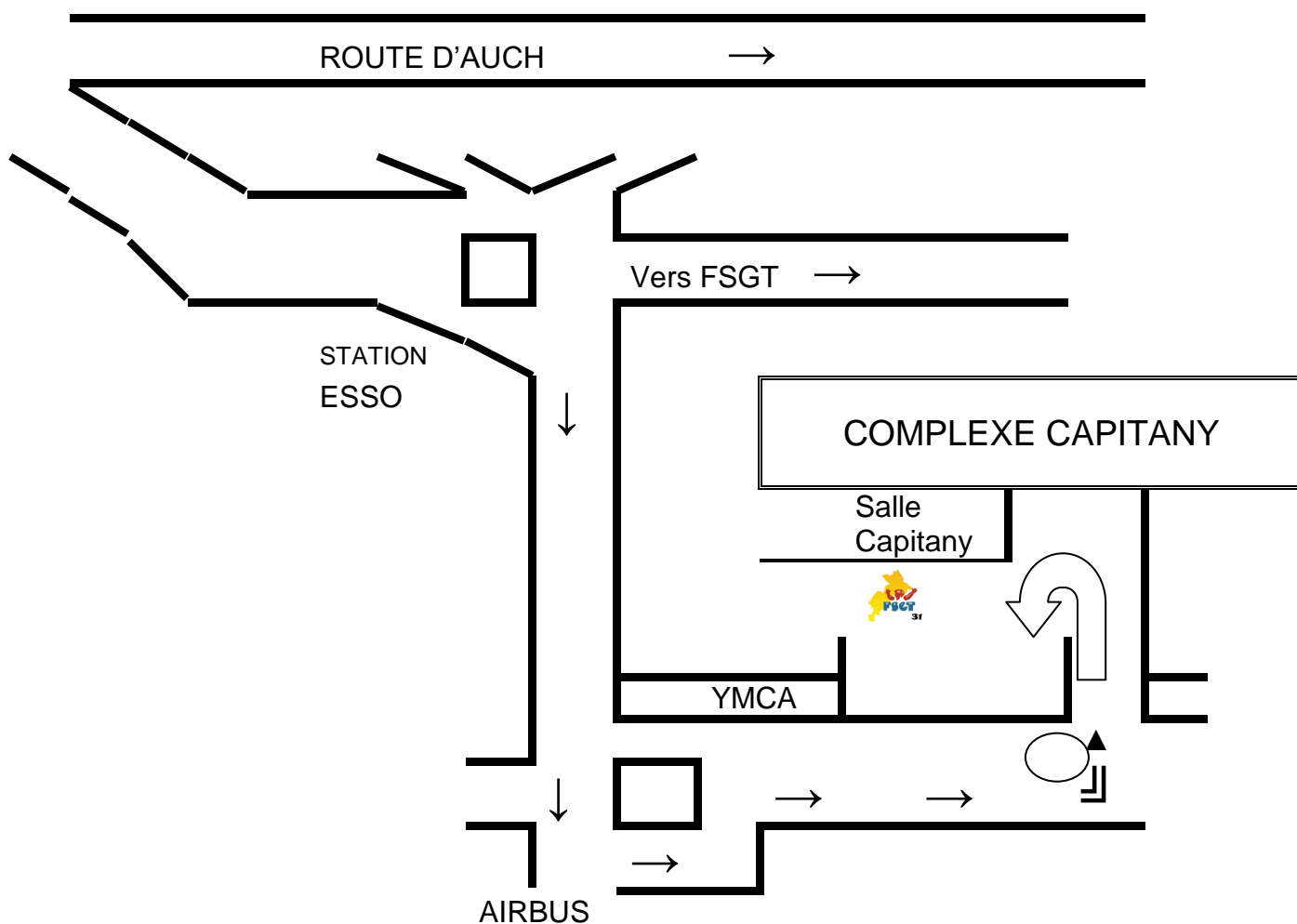
Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.



SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

Pour les mois de FEVRIER, MARS, AVRIL et MAI

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	AS EVOTEC	PASPORT
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	FC POTO
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	SAINT-ALBAN
FC CANTOU'LOUSAIN	IO TEAM	AJ ST EXUPERY
ASC CNES	SB FC LAUNAGUET	SOPRA STERIA FOOT
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A
CONFLUENT LP	AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	MECAP FC	TOULOUSE SA

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CHU TOULOUSE	FREESCALE	AS ST LOUP CAMMAS
CHIPIRONS OL.	AS MATRA 2	

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

INTERNAT FC

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

LABEGE INTER FC

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

6- Equipes non représentées, pénalité de 13 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

LES VIEIL. CANAILLES NIMBA O.T.

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Contrôlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS St-Alban Coudon Hb Me 19/06 20h30

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

NIMBA OT FC BALEC Lardenne Synthé Me 19/06 19h45

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Tournefeuille Synthé Me 19/06 20h00

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B Capitany Synthé Me 19/06 20h15

SEMAINE 26 DU 24/06/2024 AU 28/06/2024

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Lardenne Synthé Me 26/06 19h45

En raison du retard du calendrier, les matchs ci-dessous n'auront lieu et ne seront définis que s'ils ont une influence sur le classement final !!!!

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT A définir

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B A définir

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Vainqueur Coupe de PRINTEMPS 2024 : ASFP LUSITANOS



Equipe ASFP LUSITANOS



Equipe ATHLETICO TOLOSA B

Vainqueur Coupe de la Haute Garonne - Henri CRESPIEN 2024 : FC CANTOU'LOUSAIN



Equipe FC CANTOU'LOUSAIN



Equipe MECAP'FC

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 juin 2024

N° 41

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Résultats S24 à 26,
- Sportivité S24 à 26,
- Sanctions S24 à 26,
- Compte-rendu Assemblée Générale des clubs.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 juin 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL.

RESULTATS SEMAINES 24 À 26

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN	10	-	0	USEMA COLOMIERS	
-------------------	----	---	---	-----------------	--

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	2	TOULOUSE SA	
--------------------	---	---	---	-------------	--

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 30/10/23)

FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
-------------------	--	--------------	--	--------------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	0	-	1	AJ SAINT-EXUPERY	
----------	---	---	---	------------------	--

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	1	-	1	NIMBA OT	
----------------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET		Remis		INTERNAT FC	
-----------------	--	--------------	--	-------------	--

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC	0	-	2	AS DRT	
----------	---	---	---	--------	--

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC	0	-	4	IO TEAM	
----------	---	---	---	---------	--

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC	0	-	3	AS DRT	F
-------------	---	---	---	--------	----------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA	3	-	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	
------	---	---	---	----------------------	--

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC	11	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
-----------------	----	---	---	-------------------	--

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	SOPRA STERIA FOOT	F
------------------------	---	---	---	-------------------	----------

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC	7	-	0	LES VIEILLES CANAILLES	
-----------	---	---	---	------------------------	--

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Coupe Occitane : Finale

USEMA COLOMIERS	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
-----------------	---	---	---	--------------------	--

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

PASPORT	1	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN	
Tirs au but	4	-	5		

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
-----------------	---	---	---	----------------	--










Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

NIMBA OT	8	-	2	FC BALEC	
----------	---	---	---	----------	--

SEMAINE 26 DU 24/06/2024 AU 28/06/2024

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET	5	-	3	INTERNAT FC	
-----------------	---	---	---	-------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain		Rencontre arrêtée - orage	

Rappel Semaine 23 à 26: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINES 24 À 26

Semaine 24 : SEPT avertissements pour NEUF rencontres arbitrées.

Semaine 25 : DEUX avertissements pour QUATRE rencontres arbitrées.

Semaine 26 : pas de sanction sur la rencontre arbitrée.

SANCTIONS SEMAINES 24 À 26

Rencontre CHU TOULOUSE FC / SOPRA STERIA FOOT du 12/06/2024 - Promotion - Journée 10 retour:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/12/2023
(**ART 32 - §B - f**),

BREIL Cédric, licence n°0463131, (CHU TOULOUSE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du **01/09/2024**.

Rencontre USEMA COLOMIERS / ATHLETICO TOLOSA B du 19/06/2024 – Coupe Occitane - Finale:

Pour " *ANTIJEU* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/04/2023
(**ART 32 - §B - f**),

ROUX David, licence n°0286504, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du **01/09/2024**.

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

PRESENTS: ASCA, ALTRAN CA SUD OUEST, FC BALEC, FC CANTOU'LOUSAIN, ASC CNES, CHU TOULOUSE FC, CHIPIRONS O, USEMA COLOMIERS, CONFLUENT LP, AS DR TOULOUSE, AS EVOTEC, FORZA VIOLA FC, FREESCALE, IO TEAM, INTERNAT FC, LABEGE INTER FC, SB FC LAUNAGUET, LES SHADOCKS DE SEILH, ASFP LUSITANOS, AS MATRA, MECAP FC, PASPORT, FC POTO, SAINT-ALBAN, AJ SAINT EXUPERY, AS SAINT-LOUP-CAMMAS, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA et TOULOUSE SA.

ABSENTS: AGATE FC, LES VIEILLES CANAILLES et NIMBA OT.

DEBUT DE LA SEANCE : 19h13

Tout d'abord, la Commission remercie et félicite tous les participants à cette Assemblée (29 clubs sur 32) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée. Petit rappel important: **un club ne sera pas considéré comme participant à cette assemblée s'il ne participe pas au vote.**

Notons la présence de trois des nouveaux clubs qui nous rejoindront la saison prochaine : **ACCENTURE, LABTEAM et CRIQUET FC.**

Avant d'avancer dans l'Assemblée, un point est nécessaire, rappeler nos motivations. Même avec un esprit compétitif, il ne faut pas oublier les raisons pour lesquelles nous pratiquons à la FSGT, et en premier lieu pour passer de bons moments.

Nous vous remercions pour la situation qui s'est considérablement améliorée depuis quelques temps.

Avant de commencer dans le vif du sujet, Myriam intervient pour vous présenter les nouveautés concernant les licences et les affiliations.

☛ **Affiliation et licences:**

- ♦ Vous devez **saisir 6 licences** (contre 3 auparavant), lors de votre affiliation.
- ♦ Si nécessaire, vous devez faire les modifications du bureau.
- ♦ Vous avez la possibilité de saisir les licences par lot.

☛ **Pour les nouveaux clubs:**

- ♦ Aller sur le site « fsgt.org ».
- ♦ Cliquer sur « j'affilie mon club ».
- ♦ Créer votre structure.
- ♦ Une fois la structure validée par le comité, vous pourrez faire votre affiliation.

Pour le moindre problème, n'hésitez pas à contacter Myriam au 05 34 36 12 40.

Deux scrutateurs sont nommés : Messieurs **Benjamin BLOUSSON** (CRIQUET FC) et **Xavier CUGAT** (LABTEAM).

🕒 **PRESENTATION DES NOUVEAUX CLUBS ARRIVES CETTE SAISON :** (par Patrick FINKBEINER)

Nous souhaitons la bienvenue aux équipes ayant intégré notre commission cette saison et leur souhaitons une bonne continuation parmi nous les prochaines saisons.

Nous remettons un fanion de la commission football à : **CHU TOULOUSE FC, CHIPIRONS O, FREESCALE, AS MATRA 2**, ainsi qu'à l'équipe qui nous revient après un passage de quelques années en foot à 7, **AS SAINT-LOUP-CAMMAS**.

🕒 **COMPTE RENDU D'ACTIVITE :** (par Marcel MARTINS)

Cette saison, **SEPT** équipes n'ont pas reconduit leur engagement : **MISTRAL PL, TOLOSA DUCKS, O.TOULOUSE, US AERO FOOT, ASEAT, NEW TEAM** et **US GRINTA** et **CINQ** nous ont rejoints.

Nous avons au début de la saison **33 équipes** pour **32 associations affiliées**. En début de saison il y en avait 34, mais le FC AGATE a déclaré forfait général dès le premier trimestre. Cela représente un effectif total de **975 licenciés** plus **60 "autorisations"** d'une autre discipline.

Sur les 33 équipes ayant participé à la saison (13 équipes d'entreprises et 20 équipes locales), 19 disposaient d'un terrain, dont 17 à l'extérieur de Toulouse.

🕒 **Calendriers :** (par Marcel MARTINS)

Beaucoup de difficultés pour avoir les terrains de Toulouse cette saison : envahissement des installations sportives par les gens du voyage, vols des câbles électriques, manque de plâtre pour tracer les terrains pendant 6 mois. Tout ceci nous a causé beaucoup de problèmes pour faire les programmations et mener nos compétitions à terme. Cela a été très gênant et handicapant pour vous et pour nous. Espérons que cela se passera mieux la saison prochaine. Nous avons dû reporter au total **107 rencontres**.

Nous avons pu équilibrer les équipes entre les terrains " stabilisés ", les " synthétiques " et les " herbes ". Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.

Pour la saison à venir, n'oubliez pas de nous indiquer sur votre dossier d'inscription les dates auxquelles vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires. Si vous ne donnez pas d'indication, nous considèrerons qu'il n'y a pas d'impératif pour vous et nous vous mettrons des rencontres si nécessaire.

Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage**. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir

qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées pendant les vacances scolaires**. Si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent. Mais ne nous mettez pas toutes les vacances indisponibles, sinon il y aura un problème.

Vous avez dans le dossier un "calendrier prévisionnel ". Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui **paraît toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi**.

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par " **courrier électronique** ", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

Nous avons eu quelques réclamations concernant les rencontres du vendredi et du lundi. Nous faisons notre possible pour éviter cela, mais lorsque c'est le cas, sachez **que le délai de " 48 heures " est respecté**.

Le calendrier définitif dépendra du nombre d'équipes engagées. Alors renvoyez nous vite vos engagements, et ceci avant le **31 juillet => Faites-le avant de partir en vacances, si vous partez en Juillet. Nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent, mais dorénavant il y aura des amendes pour les dossiers qui arriveront en retard**.

La saison débutera la **semaine 38 (lundi 16 septembre)** par les coupes Delaune et Occitane. En raison des vacances de Noël qui commencent le 21 décembre, la trêve hivernale durera jusqu'au 5 janvier inclus. A moins d'une nécessité absolue pour cause d'intempéries, nous ne ferons pas de match durant cette période.

Tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Les dates officielles des rencontres sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué " **à définir** ", il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie**.

Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

Nous maintenons une journée la semaine des vacances scolaires de " Toussaint ".

◆ **Championnat** : (par Marcel MARTINS)

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge de la Sportivité,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués.

CLASSEMENTS DEFINITIFS

EXCELLENCE 23-24

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	PASPORT	47	13	11	1	1	0	0	0	56	17	+39
2 ^{eme}	FC CANTOU'LOUSAIN	39	13	8	2	3	0	0	0	48	16	+32
3 ^{eme}	FC POTO	35	14	6	3	5	0	0	0	33	30	+3
4 ^{eme}	USEMA COLOMIERS	33	13	5	5	3	0	0	0	35	39	-4
5 ^{eme}	MECAP FC	30	14	5	1	8	0	0	0	36	38	-2
6 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	28	14	4	2	8	0	0	0	29	54	-25
7 ^{eme}	TOULOUSE SA	27	14	3	4	7	0	0	0	26	46	-20
8 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	20	13	2	2	8	0	1	0	15	38	-23

Les rencontres USEMA COLOMIERS / PASPORT et FC CANTOU'LOUSAIN / ATHLETICO TOLOSA B n'ayant pas d'incidence sur le classement final, ont été neutralisées.

PROMOTION EXCELLENCE 23-24

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	AS MATRA	40	12	8	4	0	0	0	0	37	14	+23
2 ^{eme}	SAINT ALBAN	38	12	8	2	2	0	0	0	41	19	+22
3 ^{eme}	ASC CNES	29	12	5	2	5	0	0	0	28	21	+7
4 ^{eme}	AJ SAINT EXUPERY	28	12	5	1	6	0	0	0	27	29	-2
5 ^{eme}	ALTRAN FOOT	26	12	4	2	6	0	0	0	29	44	-15
6 ^{eme}	LABEGE INTER FC (-2)	20	12	3	1	8	0	0	0	29	44	-15
7 ^{eme}	SHADOCKS DE SEILH (-1)	19	12	3	0	8	0	1	0	20	48	-28
8 ^{eme}	AGATE FC	FORFAIT GENERAL										

HONNEUR 23-24

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	NIMBA OT (-2)	51	16	12	1	3	0	0	0	58	31	+27
2 ^{eme}	AS DRT	47	16	10	2	3	0	1	0	49	34	+15
3 ^{eme}	SB FC LAUNAGUET	46	16	9	4	2	0	1	0	56	36	+20
4 ^{eme}	FC BALEC	42	16	8	2	6	0	0	0	40	41	-1
5 ^{eme}	INTERNAT FC	41	16	8	2	5	0	1	0	46	30	+16
6 ^{eme}	ASFP LUSITANOS	30	16	3	5	8	0	0	0	28	39	-11
7 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	30	16	4	3	8	0	1	0	30	56	-26
8 ^{eme}	IO TEAM	30	16	2	5	8	0	0	0	15	31	-16
9 ^{eme}	FREESCALE	23	16	1	4	11	0	0	0	25	49	-24

IO TEAM / ATHLETICO TOLOSA A: 0-3*2-2

ASFP LUSITANOS / ATHLETICO TOLOSA A: 4-1*3F0

ASFP LUSITANOS / IO TEAM: 1-1*1-1

PROMOTION 23-24

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	CHU TOULOUSE FC	51	16	11	2	3	0	0	0	75	31	+44
2 ^{eme}	CONFLUENT LP	45	16	9	2	5	0	0	0	55	39	+16
3 ^{eme}	AS EVOTEC	43	16	8	3	5	0	0	0	42	28	+14
4 ^{eme}	CHIPIRONS O	42	16	7	6	2	1	0	0	56	29	+27
5 ^{eme}	VIEILLES CANAILLES (-2)	39	16	8	3	3	0	1	0	38	28	+10
6 ^{eme}	AS MATRA 2	35	16	6	2	7	0	1	0	28	57	-29
7 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	32	16	5	2	8	1	0	0	28	57	-29
8 ^{eme}	ASCA	27	16	3	2	11	0	0	0	28	48	-20
9 ^{eme}	AS SAINT LOUP-CAMMAS	23	16	2	2	11	0	1	0	24	81	-57

Pour les montées et les descentes, les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure, les deux derniers descendent. **Mais la composition et le nombre définitif de poules, ainsi que les montées et descentes réelles dépendront du nombre d'engagements.**

◆ **Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin** : (par Marcel MARTINS)

39 équipes se sont engagées dans cette compétition dont **cinq** équipes de Foot à 7.

La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit. Pour la finale, **FC CANTOU'LOUSAIN** l'a emporté devant MECAP FC, au bout d'une très belle rencontre disputée dans un très bon état d'esprit.

◆ **Coupe de Printemps** : (par Marcel MARTINS)

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'à la finale qui a vu s'imposer **ASFP LUSITANOS** devant ATHLETICO TOLOSA B dans un match très engagé.

◆ **Coupe Auguste Delaune** : (par Marcel MARTINS)

6 équipes ont participé à la phase départementale, puis **4** à la phase nationale (cadrages sud). Félicitations à l'équipe de **PASPORT** qui s'est hissé jusqu'en 1/8^{ème} de finale (défaite contre AS VITRY, 94).

Le tirage au sort de la 1^{ère} phase de la coupe Auguste Delaune pour la saison 2024/2025 se déroulera le **lundi 26 Août**, à 19h00, au siège du Comité. Il en sera de même pour le tirage au sort de la Coupe Occitane.

◆ **Coupe Occitane** : (par Marcel MARTINS)

24 équipes ont participé à cette compétition. C'est le tenant du titre, **USEMA COLOMIERS** qui remporte cette coupe, devant ATHLETICO TOLOSA B, dans une rencontre très serrée mais très agréable à regarder.

◆ **TROPHÉE DES CHAMPIONS** : (par Marcel MARTINS)

Ce trophée qui oppose le vainqueur du championnat Excellence au vainqueur de la coupe Haute-Garonne Henri Crespin, a vu pour cette 2^{ème} édition, le champion d'Excellence 2023, le **FC CANTOU'LOUSAIN** l'emporter devant AGATE FC.

L'édition 2024 opposera les clubs de PASPORT (champion d'Excellence) et du FC CANTOU'LOUSAIN (vainqueur de la coupe).

◆ **Sélection Haute-Garonne** : (par Marcel MARTINS)

Nous avons participé au Tournoi des Sélections, relancé par notre comité après 10 ans d'arrêt. Les sélections de Paris (75), du Val de Marne (94) et des Bouches du Rhône (13) étaient présentes. La sélection 31 a terminé à la 3^{ème} place (1 victoire contre la sélection 75, et une défaite contre les deux autres sélections). Ce tournoi était organisé à l'occasion des 90 ans de la FSGT, et de la fête des Foots FSGT, qui a accueilli du foot à 7 et du walking foot sur les très belles installations de Toulouse Lardenne.

Remerciements aux clubs de PASPORT, FC CANTOU'LOUSAIN, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, AJ SAINT-EXUPERY et FC POTO qui ont envoyé des joueurs pour constituer cette sélection. Nous remercions aussi les équipes de FORZA VIOLA FC, FC POTO et ASC CNES contre qui nous avons réalisé nos matchs de préparation.

Pour la saison prochaine, nous relancerons cette sélection avec peut-être en fin de saison un échange avec les « catalans ».

◆ **Litiges** : (par Marcel MARTINS)

Sur **396 matchs** arbitrés, il y a eu **82 "sorties temporaires"**, **319 "avertissements"**, **8 "exclusions"** pour "double carton jaune+carton blanc", **8 "exclusions"** pour "double cartons jaunes" et **25 "exclusions" (cartons rouges)** directes dont **13 pour brutalité ou insulte.**

Nous avons eu 38 exclusions l'an dernier, dont 24 pour brutalité ou insulte. C'est en progrès.

◆ **Bilan forfaits** : (par Marcel MARTINS)

Toutes compétitions confondues, nous avons eu **18 forfaits** (contre 39 la saison passée) pour **421 matchs programmés**, soit 4,28% (contre 7%) (nous n'incluons pas le forfait général d'AGATE FC).

C'est beaucoup moins que les années précédentes.

Excellence: 54 matchs arbitrés + 1 match annulé +1 forfait,

Promotion Excellence: 46 matchs arbitrés + 1 forfait,

Honneur: 66 matchs arbitrés + 4 forfaits,

Promotion: 68 matchs arbitrés + 4 forfaits,

Coupe Delaune: 19 matchs arbitrés+1 annulé + 2 forfaits,

Coupe Occitane: 67 matchs arbitrés + 1 forfait,

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespini: 35 matchs arbitrés + 4 forfaits,

Coupe de Printemps: 19 matchs arbitrés + 1 forfait.

◆ **Licences**: (par Marcel MARTINS)

Les dépôts de licences se sont bien déroulés dans l'ensemble, après une période d'adaptation du fait de la modification du système.

Une fois qualifiés, les joueurs peuvent pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente.

❶ Vous devez enregistrer vous-même les licences sur le site, aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux licenciés.

❷ Les dépôts dossiers et retraits des licences ne peuvent se faire que **le lundi après-midi, de 16h00 à 20h00**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours de la semaine, vous pouvez les déposer auprès du secrétariat de l'accueil au comité (attention ne pas déposer les dossiers dans la boîte à lettres).

❸ Si vous déposez les licences un autre jour que le lundi, vérifiez que le dossier est complet, sinon les demandes de **licences incomplètes ne seront pas prises en compte**. Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.



Les photos d'identité devront obligatoirement être mises sur le site au moment du dépôt de la licence, sinon la licence ne pourra pas être validée.

En début de saison, nous vous informerons sur le mode opératoire de validation des licences pour les imprimer....



Les demandes de licences ne seront autorisées que jusqu'au 31 janvier. Il en est de même pour les autorisations des joueurs de foot à 7 ou d'une autre discipline.

Extraits de l'ARTICLE 16 du règlement intérieur :

A) DELAI DE QUALIFICATION

1) Le délai de qualification prend effet du jour de dépôt à la commission ou d'envoi du **DOSSIER COMPLET** (cachet de la poste faisant foi) à savoir :

◆ **Pour une nouvelle licence** : inscription sur site + dépôt licence avec photo d'identité obligatoire + impression du lot saisi + bordereau commande licence + carton blanc avec photo d'identité et photocopie de la pièce d'identité + **paiement du lot**.

♦ **Pour un renouvellement de licence** : inscription sur site + impression du lot saisi + bordereau de commande + **paiement du lot**.

2) La date limite des demandes de licences est fixée au **31 JANVIER** de la saison en cours. Il en est de même pour les autorisations des joueurs de foot à 7 ou d'une autre discipline.

3) La commission se réserve le droit d'accepter des demandes de licences pour les nouvelles équipes après la date limite.

4) Pour les délais de qualifications aux épreuves fédérales, se reporter aux Règlements respectifs de ces compétitions.

5) En ce qui concerne une licence pour un arbitre, un candidat arbitre ou une mutation de région, la demande peut se faire même après la date limite.

La demande licence pour un arbitre est à faire par le club d'appartenance.

B) RETRAIT DES LICENCES

A compter de la date de disponibilité des cartes licences imprimées, tamponnées et validées par la commission (suivant parution du Bulletin), les clubs disposeront d'un délai d'**UN MOIS au maximum (soit 4 semaines)** pour venir les retirer. Passé cette date, les joueurs concernés par des licences non validées seront **automatiquement disqualifiés** et ne pourront plus participer aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club et amende).

E) CONTROLE MEDICAL

1) Conformément à la loi du 29 octobre 1976 sur l'obligation du contrôle médical sportif, aucun joueur ne pourra pratiquer le football s'il n'a obtenu un **certificat médical d'aptitude** pour sa première demande de licence. Avec la nouvelle loi de 2023, le certificat médical n'étant plus obligatoire, une **attestation médicale + un questionnaire de santé** sera à fournir par le joueur (voir modalités).

Les dirigeants doivent donc obligatoirement demander à leur licencié **l'attestation médicale** (à conserver par le club) + **le questionnaire de santé** (à conserver par le licencié), l'autorisant à pratiquer le football. **Il en va de leurs responsabilités.**

2) Tout joueur **MINEUR** devra joindre à sa licence une autorisation signée de ses parents.

I) LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'**autorisation du club d'appartenance (datée avant le 31 janvier au plus tard) et le carton blanc** du joueur.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession **le carton blanc**.

Un licencié ne peut pratiquer dans un **autre club** une discipline **existante dans le sien**.

D'autre part le licencié devra s'assurer que sa licence dans l'autre discipline comporte bien une photo.

③ COMPTE RENDU FINANCIER : (par Patrick FINKBEINER)

Pas de compte rendu financier, José étant toujours hospitalisé. Nous vous le communiquerons dès que José l'aura fait.

Cependant, après vérification des feuilles de match, il a été constaté des erreurs. Aussi pour éviter les amendes, **remplissez bien les « cartouches » des feuilles de match (date, terrain, médecin de service, compétitions, poules...)**. Et ceci s'adresse aussi bien aux équipes qu'aux arbitres !!!!!

🕒 COMPTE RENDU D'ARBITRAGE : (par Patrick FINKBEINER et Pierre-Jean BERNARD)

Un seul candidat cette année et un arbitre venant de l'autre fédération ont complété nos rangs. Nous avons perdu deux arbitres en début de saison, un ayant atteint la limite et le deuxième ayant vogué dans d'autres latitudes. Nous avons donc un effectif de **26 arbitres**.

La Commission a pris en charge le règlement de **35 arbitres** (matchs avec 2 arbitres), soit **1680.00€**.

👏 **Nous vous rappelons que pour être **représentatif**, un arbitre doit faire au moins **deux matchs par mois**. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.**

Certaines remarques nous remontent à propos des arbitres. Pour éviter tout malentendu, voici ma réponse :

👏 Quelle que soit la prestation de l'arbitre, lorsque les équipes « jouent au football », tout se passe bien.

👏 **L'agressivité de certains joueurs** n'a rien à voir avec la soi-disant incompétence de l'arbitre.

👏 Chaque arbitre essaie de faire de son mieux.

👏 Si vous avez un problème avec un arbitre, ce n'est pas à vous à régler ce problème sur le terrain. Faites-nous le remonter et nous étudierons le problème. Si vous **réagissez par vous-même sur le terrain, vous en subirez les conséquences**.

👏 Si des sanctions doivent être prises à l'encontre de l'arbitre, elles le seront.

👏 **Et pour terminer, penser plutôt à jouer au football et tout ira beaucoup mieux.**

🕒 LA SAISON PROCHAINE : (par Patrick FINKBEINER)

🌀 Pièce d'identité :

Durant ces vacances, nous allons étudier le système des pièces d'identité numériques.

🌀 Frais d'arbitrage :

Comme précisé lors des dernières assemblées, nous augmentons **d'un euro** par équipe les frais de déplacement pour la saison prochaine. Les tarifs passent à : **50 €**, **10 €** d'indemnité d'arbitrage, et **40 €** de frais de déplacement (soit **25 € par équipe pour 1 arbitre**).

En ce qui concerne ces frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre **avant le match**. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas à la commission le **lundi qui suit la rencontre**.

🌀 Tarif des licences, pour la saison prochaine:

Les licences augmentent de **1.20 €**.

☛ **42.10 € avec assurance** (adultes né en 2006 et avant)

☛ **35.50 € avec assurance** (jeunes né en 2007 et après)

(Coût de l'assurance 3.20 €/licence)

🌀 Rappels importants :

🌀 Engagements :

En ce qui concerne les engagements, ceux-ci ne seront pris en considération qu'aux conditions suivantes :

Faire Trois chèques séparés avec votre inscription

- 1) Formulaire d'affiliation renseigné + chèque de l'affiliation,
- 2) Formulaire d'engagement renseigné + chèque de tous les engagements, (en y incluant la participation aux frais de fonctionnement et les frais administratifs de gestion terrains pour les équipes n'ayant pas de terrain),
- 3) Chèque de provision correspondant à la situation de l'équipe vis-à-vis de l'arbitrage.

Et ceci à renvoyer **avant le 31 juillet**.

(Chaque année il y a des confusions de la part de certains en ce qui concerne les chèques de provision. Alors prenez bien soin de nous faire ces trois chèques).

IMPORTANT : **La totalité** de la fiche info ainsi que l'affiliation **doivent être envoyés au comité 31** et non à la Fédération à Paris. Chaque année la fédération est obligée de nous en renvoyer. **(Vous ne devez pas envoyer quelque document que ce soit à la Féd. C'est nous qui nous en chargeons)**.

❁ **Chèque de provision => très important:**

Ne mettez pas de date sur le chèque de provision.

❁ **Terrains et horaires des rencontres** :

Cette saison, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort. D'autre part, vous avez compris que les forfaits allaient être délicats à gérer auprès de la mairie de Toulouse. Donc vous allez devoir tout faire pour aller jouer les rencontres même lorsque vous n'êtes pas nombreux : au bout de deux forfaits (quelles que soient les équipes), la FSGT perdra son créneau pour la saison entière. Donc nous allons faire la "**chasse au forfait**", en commençant par la **tarification** (voir fiche du barème des pénalités jointe)

❁ **Feuilles de match** :

Dorénavant, nous n'utiliserons qu'une seule feuille de match dans toutes nos compétitions.

Pour éviter tout litige :

- ❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- ❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
- ❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

❁ **Vérifications feuilles de match** :

Pour éviter toute réclamation :

- ❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

❁ Joueurs suspendus :

Concernant les joueurs suspendus à cheval entre deux saisons, pour que cette suspension suive son cours, **il faut prendre la licence dès le début de saison**, sinon **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (Art 31-§E13).
(Si vous avez des doutes, pour connaître vos joueurs suspendus en début de saison prochaine, contactez la commission)

❁ Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le memento de la saison, sous peine de match perdu.
Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité s'il n'y a pas d'entente entre les deux équipes.

❁ Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

⑥ DEBAT :

Au cours du débat, plusieurs questions importantes ont été exposées.

① Les règles pour les rencontres de Coupe Auguste Delaune :

Le problème de " la rentrée de touche au pied " a été posé.

La question de la suppression de cette règle est toujours en étude au sein de la CFA foot (commission fédérale d'activité). Lors de ces réunions, la commission porte vos souhaits auprès de la CFA foot, et soutient l'idée de la suppression de cette règle. Pour le moment, aucune modification n'a été notée. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux.

② Appels téléphoniques à l'issue des matchs :

L'appel téléphonique des scores nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de feuille de match.

Vous pouvez également envoyer le résultat par courrier électronique.

⑦ APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS :

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **89** pour, à l'unanimité.

Compte rendu financier : **89** pour, à l'unanimité.

Compte rendu d'arbitrage : **89** pour, à l'unanimité.

⑧ ELECTION DU BUREAU :

Bruno CADART confirme sa démission, pour aller intégrer la commission " WALKING FOOT ".
Merci pour son travail durant tous ses différents mandats depuis des années.

91 mandats, **89** suffrages exprimés.

2 bulletins nuls.

Pierre-Jean BERNARD : 85 voix,

Patrick FINKBEINER : 85 voix,

Francis LACOMME : 89 voix,

José MARTINEZ : 87 voix,

Marcel MARTINS : 89 voix,

Joseph RICART : 88 voix,

René SILHOL : 87 voix.

Tous les candidats sont élus.

Nous vous remercions pour le renouvellement de votre confiance.

🕒 **WALKING-FOOT :**

Laurent FOURNY vous présente la nouvelle commission " **WALKING-FOOT** " dont il s'occupe avec Bruno CADART et fait un petit topo de cette activité s'adressant à un public plus âgé (+ 50 ans) dans une démarche Sport santé.

🕒 **QUELQUES CONSEILS :**

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

🌸 **Rôle des dirigeants :**

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter.

Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.

Il y a eu quelques débordements cette saison.

🌸 **Feuilles de match :**

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (**inscrire les noms en premier et en majuscules. Si le nom est composé le mettre dans l'ordre noté sur carte licence, idem pour le prénom**)

La remplir dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour.

D'autre part, en début de saison vous recevez le nombre exact de feuilles que vous avez besoin pour les différentes compétitions. Aussi si vous " **prêtez** " une de vos feuilles à l'équipe adverse, vous devez vous débrouiller pour la récupérer. Sinon toute nouvelle demande à la commission sera facturée **5 €**.

🌸 **Rapports des joueurs et réclamations :**

Si un club fait un rapport ou une réclamation, celui-ci doit être nominatif (président, dirigeant, joueur...) et non uniquement avec le nom du club. Si celle-ci concerne une décision de la commission de discipline, celle-ci devra être accompagnée des " **droits d'appel** " (Art 22 & 36-§B du règlement intérieur)

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant)**.

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport**.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

🌸 **Les bulletins :**

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.

Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.

Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.
Ce bulletin se trouve aussi sur le site.

✿ **Présence à l'assemblée :**

Nous vous rappelons que pour être comptabilisé comme présent, le représentant du club doit rester **jusqu'au moment du vote**. Concernant les récompenses, il ne pourra se les voir attribuées que s'il assiste à la remise.

🔴 **MISE A JOUR REGLEMENT :**

Dans le dossier, vous avez les articles qui ont été mis à jour.

D'autre part, la commission a décidé une **modification de l'article 25**, concernant les obligations des clubs vis-à-vis de l'arbitrage.

Un club disposant d'un terrain mais n'ayant pas d'arbitre ne sera pas pénalisé en fin de saison.

Nous vous renvoyons les mises à jour des articles 25 et 31 (le document que vous avez eu dans votre dossier lors de l'assemblée était déjà imprimé et inclus dans votre dossier avant que la commission ne prenne cette décision).

🔴 **REMISE DES RECOMPENSES :**

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ».

Comme chaque saison, les équipes **absentes à l'Assemblée ou étant parties avant la remise des récompenses, ne peuvent prétendre à leurs récompenses**.

Depuis la saison dernière, nous avons décidé de ne plus vous offrir des coupes (qui seront mises ensuite dans les tiroirs), mais plutôt des lots qui vous seront plus utiles.

Pensez en cours de saison, à nous envoyer une photo de votre " groupe " afin de vous faire un cadre en fin de saison, remis avec les récompenses.

Les équipes récompensées en championnat (ballon pour les trois premiers):

Division Promotion : AS EVOTEC (3^{ème}), CONFLUENT LP (2^{ème}), **CHU TOULOUSE FC** (1^{ère}) (cadre avec photo + ballon).

Division Honneur : (3^{ème}) SB FC LAUNAGUET, AS DRT (2^{ème}), **NIMBA OT** (1^{ère}) (étant absent, pas de récompense).

Division Promotion Excellence : ASC CNES (3^{ème}), SAINT-ALBAN (2^{ème}), **AS MATRA** (1^{ère}) (cadre avec photo + ballon).

Division Excellence : FC POTO (3^{ème}), FC CANTOU'LOUSAIN (2^{ème}), **PASPORT** (1^{ère}) (cadre avec photo + ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Départementales :

Demi-finalistes Coupe de Printemps : FC BALEC et FC POTO 7 (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe de Printemps : ATHLETICO TOLOSA B (cadre avec photo + coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de printemps : **ASFP LUSITANOS** (coupe + trophée + cadre avec photo + ballon).

Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne : PASPORT et FC POTO (coupe + ballon)

Finaliste Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : MECAP FC (cadre avec photo + coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : **FC CANTOU'LOUSAIN** (coupe + trophée + cadre +ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Occitane :

Demi-finalistes Coupe Occitane : ALTRAN FOOT et INTERNAT FC (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe Occitane : ATHLETICO TOLOSA B (coupe + ballon).

Vainqueur Coupe Occitane : **USEMA COLOMIERS** (coupe + trophée + ballon).

Les récompenses de la Commission :

Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (trophée + ballon):

FREESCALE, Baptiste CAUQUIL (AS MATRA) et Mamy RAMIANDRISOA (TOULOUSE SA).

Les équipes récompensées en Sportivité :

Le Trophée de la Sportivité: (divisions Honneur et Promotion)

Les 5 premières équipes sont récompensées.

- 18^{ème} ASFP LUSITANOS.
- 17^{ème} AS SAINT-LOUP-CAMMAS.
- 16^{ème} SB FC LAUNAGUET.
- 15^{ème} CHIPIRONS O.
- 14^{ème} FC BALEC.
- 13^{ème} CHU TOULOUSE FC.
- 12^{ème} CONFLUENT LP.
- 11^{ème} SOPRA STERIA FOOT.
- 10^{ème} NIMBA OT.
- 9^{ème} LES VIEILLES CANAILLES.
- 8^{ème} ATHLETICO TOLOSA A.
- 7^{ème} AS DRT.
- 6^{ème} INTERNAT FC.
- 5^{ème} **FREESCALE** (2 drapeaux + 2 ballons).
- 4^{ème} **IO TEAM** (sac à ballons + 2 ballons).
- 3^{ème} **AS MATRA 2** (jeu de chaussettes).
- 2^{ème} **ASCA** (jeu de shorts).
- 1^{ère} **AS EVOTEC** (jeu de maillots+ cadre avec photo+trophée).

Le Challenge de la Sportivité : (divisions Excellence et Promotion Excellence)

Les 5 premières équipes sont récompensées.

* AGATE FC (forfait général, non classé).

- 15^{ème} TOULOUSE SA.
- 14^{ème} FORZA VIOLA FC.
- 13^{ème} FC CANTOU'LOUSAIN.
- 12^{ème} MECAP FC.
- 11^{ème} LABEGE INTER FC.
- 10^{ème} ASC CNES.
- 9^{ème} ATHLETICO TOLOSA B.
- 8^{ème} SAINT-ALBAN.
- 7^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH.
- 6^{ème} USEMA COLOMIERS.
- 5^{ème} **AJ SAINT EXUPERY** (2 ballons).
- 4^{ème} **FC POTO** (sac à ballons + 2 ballons).
- 3^{ème} **PASPORT** (jeu de chaussettes).
- 2^{ème} **ALTRAN FOOT** (jeu de shorts).
- 1^{ère} **AS MATRA** (jeu de maillots+ trophée).

Le Challenge de la Sportivité Arbitres:

Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

* AGATE FC (forfait général, non classé).

- 33^{ème} AS SAINT-LOUP-CAMMAS (4 forfaits)
- 32^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH (2 forfaits)

- 31^{ème} LES VIEILLES CANAILLES (2 forfaits)
- 30^{ème} SB FC LAUNAGUET (2 forfaits)
- 29^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (2 forfaits)
- 28^{ème} NIMBA OT
- 27^{ème} ASFP LUSITANOS
- 26^{ème} LABEGE INTER FC
- 25^{ème} FORZA VIOLA FC
- 24^{ème} ASC CNES
- 23^{ème} SAINT-ALBAN
- 22^{ème} USEMA COLOMIERS
- 21^{ème} ATHLETICO TOLOSA A (1 forfait)
- 20^{ème} TOULOUSE SA
- 19^{ème} AS MATRA 2 (1 forfait)
- 18^{ème} CONFLUENT LP
- 17^{ème} CHIPIRONS O. (1 forfait)
- 16^{ème} AS DRT
- 15^{ème} FREESCALE
- 14^{ème} FC BALEC
- 13^{ème} CHU TOULOUSE FC
- 12^{ème} FC POTO
- 11^{ème} AJ SAINT EXUPERY
- 10^{ème} MECAP FC
- 9^{ème} INTERNAT FC
- 8^{ème} AS EVOTEC
- 7^{ème} **ASCA** (1 ballon).
- 6^{ème} **AS MATRA 1** (2 ballons).
- 5^{ème} **ALTRAN FOOT** (2 drapeaux + 2 ballons).
- 4^{ème} **FC CANTOU'LOUSAIN** (sac à ballons + 2 ballons).
- 3^{ème} **SOPRA STERIA FOOT** (cadre avec photo + jeu de chaussettes).
- 2^{ème} **PASPORT** (cadre avec photo + jeu de shorts).
- 1^{ère} **IO TEAM** (trophée + cadre avec photo + jeu de maillots).

A noter que certaines équipes ont été déclassées du fait de leurs forfaits.

Félicitations et merci à toutes les équipes récompensées pour leur sportivité, et continuez dans cette voie. Merci aussi aux autres équipes qui persévèrent dans la même lignée.

Coupe de La ligue

Cette compétition a été mise en place pour les divisions à 8 équipes (Excellence et Promotion Excellence). La finale aura lieu à la rentrée et opposera USEMA COLOMIERS à FC CANTOU'LOUSAIN.

42 ballons ont été offerts, 3 jeux de maillots, 3 jeux de shorts, 3 jeux de chaussettes et diverses récompenses.

Le montant des récompenses offertes s'élève à 3374.00 €.

❶ ❷ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous concluons par le pot de l'amitié après vous avoir rappelé notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaitant de continuer dans cette voie là.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

BONNES VACANCES